

**Discours de Monsieur Serge Dal Busco, président de l'Association des communes genevoises (ACG)
Conseiller administratif de la commune de Bernex**

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous dire – c'est peut-être de la langue de bois¹ pour certains mais pour moi c'est vraiment la réalité – vous dire quel est le plaisir qui est le mien d'être devant vous ce soir.

J'aimerais remercier les organisatrices et les organisateurs de donner la parole au Président des communes genevoises que je suis. Et je suis également ici en tant que Conseiller administratif de la commune de Bernex.

Je ne suis pas particulièrement en charge de la culture au sein de l'exécutif berneysien mais vous le comprendrez, je m'y intéresse évidemment beaucoup et je m'y intéresse par la force des choses, encore plus en tant que Président de l'ACG.

La politique communale, c'est aussi une politique culturelle. On l'a entendu, dans la répartition des rôles dans les différents niveaux institutionnels de notre pays, ce rôle est dévolu en particulier au sein des communes.

Et à Genève, il faut le reconnaître - même si on a cru le comprendre de la première intervenante de langue italienne², dans certaines communes la forme de culture que d'aucuns imaginent est peut-être une culture qui ne coûte pas beaucoup d'argent - néanmoins, chaque commune et en particulier à Genève, a une politique culturelle qui est à la dimension, d'un côté des moyens dont elle dispose et également de l'intérêt que ses habitants - et les habitants - sont évidemment très diversifiés au sein de ces entités -, de l'intérêt que les habitants lui portent.

L'ACG est le lieu, Mesdames et Messieurs, où s'exprime l'intercommunalité. Et les politiques culturelles communales sont au moins aussi différentes que les communes genevoises elles-mêmes, c'est-à-dire vraiment très différentes.

D'un point de vue institutionnel, la Ville de Genève, la plus grande d'entre nous, ne représente pas autre chose que la plus petite ou les plus petites comme celle de Gy ou de Russin. Et bien évidemment au sein de notre association, nous devons être le lieu où des projets communs, qu'ils soient dans le domaine culturel ou également dans d'autres domaines, doivent pouvoir trouver non seulement des financements mais trouver également des modes d'organisation qui soient adaptés.

Les communes ont eu l'occasion au cours de ces dernières années, mais là il faut remonter assez loin, à peu près à une vingtaine d'années, de s'organiser de manière à ce qu'elles puissent mettre en œuvre une politique culturelle et une politique intercommunale.

¹ En référence à une intervention ludique du RAAC – note du RAAC

² En référence à une intervention ludique RAAC - note du RAAC

Dans un premier temps – et là, je suis navré, je vais parler d'argent mais je crois savoir quand même que l'argent est une question assez fondamentale dans les préoccupations qui sont les vôtres et qui sont les nôtres.

Dans un premier temps, les communes se sont donné des moyens pour participer à des financements de projets intercommunaux.

Evidemment, dans le cas d'espèce, c'était des projets d'investissements, c'est-à-dire des sommes d'argent assez conséquentes qu'il a fallu réunir pour différents projets ; des projets qui étaient des constructions soit des équipements soit des objets de ce type-là.

S'agissant de la culture, il y a eu plusieurs interventions où l'intercommunalité s'est exprimée par le biais de l'instrument qui avait été mis en place à l'époque, c'est-à-dire le Fonds d'équipement communal. Ce Fonds a agit et est intervenu de manière assez conséquente, notamment dans des objets communaux, par exemple le Cinéma Bio à Carouge il y a quelques années. Il aurait bien voulu le faire - mais hélas la volonté populaire a été contraire - et il y avait même des promesses de financement dans le cadre de la Maison de la Danse sur le territoire de Lancy, refusé, hélas, mille fois hélas en votation populaire il y a quelques années également.

Par contre le Fonds a pu intervenir de manière tout à fait conséquente, notamment dans le cadre du Grand Théâtre lorsqu'il s'est agit d'investir dans la mécanique de scène mais également dans le nouveau MEG, le Musée d'Ethnographie de Genève – un montant de l'ordre de 7 Millions avait été convenu et promis pour le magnifique projet de la Place Sturm – cet argent a été reconduit pour le non moins magnifique projet qui a fait l'objet d'un concours récemment et dont j'espère qu'il va pouvoir voir le jour prochainement.

Ce sont aussi des montants importants que les communes acceptent d'affecter à juste titre à des projets dont l'importance dépasse le simple cadre communal mais qui sont de toute évidence des équipements importants à l'échelle du canton voire de la région.

L'ACG s'est également profilée de manière assez dynamique mais avec un succès pour le moins mitigé dans le cadre du soutien à la Conférence culturelle. Cet organisme a souffert d'une certaine lourdeur institutionnelle et a également souffert, et peut-être même d'avantage encore d'un manque de fonds, d'un manque d'argent pour faire vivre et pour développer les activités.

Cela me permet de faire un parallèle peut-être un peu osé mais finalement si nous nous retrouvons ici et si vous avez l'occasion d'organiser ces trois Forums et ces ateliers et ces discussions depuis le printemps 2007, c'est parce qu'il y a eu un événement assez particulier : cette décision de l'Etat de transférer un certain nombre de charges – vous vous en souviendrez, j'imagine tout à fait certainement – aux communes.

Bien entendu, cela a eu pour conséquence des réflexions au sein des communes, cela nous a obligé de nous organiser en conséquence, notamment par le biais d'une réflexion sur la fiscalité, celle qui a été évoquée il y a quelques instants et sur laquelle je vais revenir dans quelques instants également.

Cela a incité vos milieux, nos milieux à s'engager dans une discussion, celle dont on fait la synthèse aujourd'hui dans ce Forum.

Il y a donc finalement une espèce de communauté de destin entre les milieux culturels et les milieux communaux. Au niveau communal, nous n'avons pas fait des Forums mais nous avons mené de grandes discussions. Celles-ci nous ont permis au cours de ces deux dernières années d'avancer de manière tout à fait notable - je n'hésite pas à ajouter, remarquable -, dans le domaine de l'intercommunalité.

D'une part, on apporte notre soutien et notre appui sans réserve au Groupe de concertation (Etat, Ville et communes) qui cherche par le biais du dialogue à organiser et à discuter de ces questions dans le domaine culturel, mais également de manière beaucoup plus concrète et j'imagine que c'est ce qui vous intéresse certainement dans mon intervention ; c'est dans le cadre de ce fameux projet qui a permis de réviser, de renforcer la péréquation financière entre les communes. Le fait est que nous ayons pu progresser dans des pistes de financement qui pourraient intéresser très largement les milieux culturels.

Sans entrer dans les détails parce que c'est extrêmement complexe, la loi a été votée par le Grand Conseil, il y a maintenant un peu plus d'un mois, suite à un travail intense au sein des communes. Une loi d'ailleurs dont la rédaction a quasiment été faite par les communes. Le Conseil d'Etat, bien entendu, l'a ensuite endossée et l'a examinée avant de la transmettre au Parlement.

J'ajoute que ce texte a fait l'objet d'après et d'intenses discussions au sein des communes mais qu'il a fait l'objet ensuite d'une adoption sans réserve à la quasi-unanimité moins quelques absences avant d'être présenté au Grand Conseil.

C'est donc dire que les communes ont adhéré pleinement à ce projet qui se traduit très clairement par des moyens nouveaux qui seront mis à disposition de projets intercommunaux et par des moyens qui permettront de financer des budgets de fonctionnement.

Jusqu'à présent le Fonds d'équipement communal, comme je vous l'ai indiqué, permettait de financer des investissements. Cette fois-ci, ce qui est tout à fait nouveau, ce Fonds qui a été rebaptisé et qui s'appelle simplement le Fonds intercommunal va pouvoir également assumer ou participer au financement de budgets de fonctionnement.

Alors cela ouvre un certain nombre de perspectives, vous en conviendrez.

J'ai le plaisir de constater effectivement en regardant la Proposition n°8³ que tout d'abord que ce que je viens de vous dire y figure déjà, c'est très bien, vous êtes parfaitement informés de la manière avec laquelle les choses se passent !

Deuxièmement vous dire que je suis personnellement ravi, je n'ai pas regardé les sept autres propositions pour savoir si elles ont le même degré de maturité ou d'accomplissement que la proposition n° 8, mais cela me permet de dire que

³ (Proposition n°8 : *INCITER TOUTES LES COMMUNES GENEVOISES A PARTICIPER AU SOUTIEN DE PROJETS CULTURELS D'AMPLEUR REGIONALE* Publication du RAAC : ART, CULTURE & CREATION. Propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève. Labor et Fides, Genève, 2009 - Note du RAAC)

s'agissant de cette dernière proposition, les communes ont été conscientes de cette thématique et je dois dire que les magistrats communaux qui ont participé au cours de ces différents ateliers et Forums que vous avez organisé au cours de ces derniers dix-huit mois, l'imprégnation qu'ils ont pu se faire de ce qui s'est dit à cette occasion, tout cela n'a pas été sans conséquences sur les réflexions que nous avons mené au sein de l'ACG.

Et le résultat, c'est cette volonté commune, qui est exprimée par les communes précisément, de faire preuve de plus de collaboration dans des projets qui les unit et qui permettrait d'avoir des actions très concertées et très importantes, je le pense, dans différents domaines intercommunaux.

L'avenir : cette loi va entrer en vigueur le 1 janvier 2010. Elle prévoit une alimentation de ce Fonds à hauteur d'un certain nombre de millions.

Il y a un certain nombre d'engagements qui ont déjà été passés et qui vont « entamé » ces fonds pendant un certain temps, je pense notamment au Musée d'Ethnographie ; mais il va demeurer assurément des sommes assez importantes - que j'évalue à un ordre de grandeur entre 2 et 4 millions - qui pourront être affectées à des tâches et au financement de projets, de budgets de fonctionnement intercommunaux.

Il n'y a pas uniquement des projets dans le giron culturel, il y en aura évidemment d'autres dans d'autres domaines, dans le domaine sportif.

Mais cela ouvre des perspectives, des perspectives de collaboration accrue, de répartitions des tâches peut-être un peu différentes, probablement d'aides également à la création indépendante.

Et je pense que nous pouvons tous, tant les milieux culturels bien entendu, que les communes, que tous les partenaires institutionnels de ce canton, s'en réjouir.

Je vous remercie.